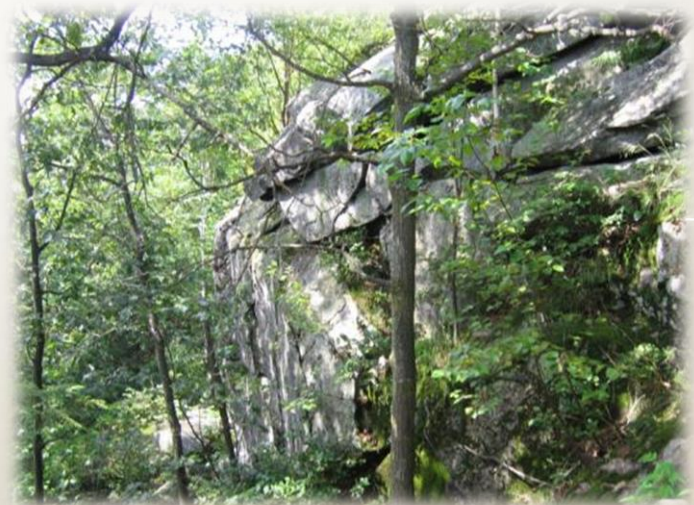




Les options de conservation

Le don de terrain

- De votre vivant ou par testament
- Peut être partiel (en zone agricole morcellement = CPTAQ)
- Protection à perpétuité
- Reçu pour fins d'impôt
- Attention! gain en capital
- Possibilité de don écologique



La vente de terrain

- Peut être partiel (en zone agricole morcellement = CPTAQ)
- Protection à perpétuité
- Gain en argent (gain en capital imposable)



CIME propriétaire de 140 ha

La réserve naturelle en milieu privée

- Négociée avec le MDDELCC
- Vous demeurez propriétaire
- Restriction de certains usages
- Protection grève le terrain
- Minimum 25 ans
- Exemption de taxes foncières



La servitude de conservation

- Négociée avec un organisme de conservation
- Restriction de certains usages
- Vous demeurez propriétaire
- Protection grève le terrain
- Peut être perpétuelle
- Reçu pour fins d'impôt
- Peut être reconnue RNP



CIME détient deux servitudes de conservation 34 ha

La déclaration d'intention

- Engagement sur l'honneur
- Engagement sans portée juridique
- Résultat pour l'organisme
- 1ère étape d'une démarche plus légale



MERC

I

